



# MOUVEMENT RAÉLIEN EUROPÉEN

Alliance pour la Défense des Droits de l'Homme, de la Liberté et du Respect de la Personne.

Case Postale 176 - Rue de la Poste 47 - 1926 FULLY - SUISSE

Non-profit Organisation

Website <http://rael.org>

A l'attention de Monsieur Benazdia, *rédacteur en chef adjoint sur Info ou Mytho / Copie Marie-Anne Denis*

Cher Monsieur,

08/09/2024

Vous vous présentez comme une « chaîne **d'esprit critique** pour les ados... et les plus grands : biais cognitifs, théories du complot, éducation aux médias et à l'information, conséquences des fake news dans l'actu, interviews de youtubeurs **luttant contre la désinformation** ».

Le Mouvement Raélien Européen est sensible à ces sujets et encourage le droit à l'éducation, la liberté de communication et la liberté de la presse en particulier, valeur fondamentale de toute démocratie.

Celle-ci se doit d'être respectueuse d'une certaine déontologie garantissant à tout groupe de personnes de ne pas être diffamé, calomnié, injurié ou discriminé.

Nous portons un soin particulier aux productions médiatiques nous concernant afin de nous assurer qu'elles sont cohérentes avec l'application de ces principes, d'autant plus lorsque ces productions annoncent avoir une visée « éducative », comme vous le mentionnez.

Dans votre vidéo intitulée « Raël : gourou, filou et chouchou des médias / Gare à leurs fakes – Info ou Mytho », publiée sur YouTube, vous vous permettez certaines affirmations non fondées ainsi que des contre-vérités. Force est de constater que les règles déontologiques qui s'imposent en la matière n'ont pas été respectées et contribuent ainsi à propager des rumeurs, amplifiant un climat d'incitation à la haine et de discrimination à l'encontre du Mouvement Raélien, conditionnant une jeunesse à haïr celui qui pense différemment. Notre histoire du XX<sup>ème</sup> siècle nous en rappelle cruellement les conséquences.

Nous souhaitons, par ce courrier, compléter l'information que vous n'avez pas pris le temps ou la peine de chercher en vérifiant les sources que vous citez, lesquelles sont à charge (sur des points évoqués ci-dessous), étant responsables des rumeurs, des propos infondés que vous colportez. Et ce, à l'opposé d'un travail journalistique sérieux.

Tout d'abord, et puisqu'il est question d'éducation, nous tenons à soulever ce point important : le « chef de la secte » dont vous parlez. Raël propose depuis plusieurs décennies que tous les écrits religieux du monde soient passés au crible de la Déclaration Universelle des droits de l'homme (DUDH). Et surtout que ces écrits contraires à la DUDH ne soient plus enseignés dans les écoles !<sup>1</sup> Connaissez-vous d'autres chefs religieux l'ayant proposé ?

S'agissant de l'allégation de « secte »: une liste a été dressée en 1995 dans un rapport parlementaire (qui a été remis en cause, ce classement étant dépourvu de toute valeur juridique, comme le mentionnait en 1998 une lettre du Ministère de l'Intérieur). En outre le terme « secte » met à l'index toute une catégorie de population qui, en fait, vit normalement, comme tout citoyen français. Tout comme les mots « sale juif », « bigot » ou « tapette » ont été bannis – alors qu'autrefois ils étaient abondamment utilisés négativement pour stigmatiser certaines populations –, le mot « *secte* » devrait être considéré comme discriminatoire compte tenu de l'utilisation qui en est faite, particulièrement en France. Des instances européennes ou internationales ont d'ailleurs préconisé d'utiliser les termes « nouveaux mouvements religieux » (NMR) ou l'expression « nouvelle minorité religieuse », bien moins équivoques.

Nous tenons à vous informer également, compte tenu de l'utilisation faite du terme « secte », telle que vous l'entendez, qu'il n'existe aucune communauté fermée. Les raéliens ont une vie citoyenne, vivent dans la société, ils ont un travail, des loisirs, prennent des vacances, ont des amis non raéliens, une famille, des enfants recevant une éducation basée sur ce principe fondateur « Liberté et Responsabilité ». Les « clefs », que l'on retrouve

<sup>1</sup> « La seule solution, comme je le réclame depuis plus de 20 ans (40 ans maintenant), réside dans la nécessité que tous les textes religieux anciens et nouveaux, des religions minoritaires ou majoritaires, soient censurés, afin de les expurger de tous les passages qui ne respectent pas les Droits de l'Homme et les lois des pays démocratiques. Et surtout, que tout cela ne soit plus enseigné aux enfants ! » Raël, Le Maitraya, p. 127 (2003). Et consulter <https://www.raelfrance.fr/censure-des-ecrits-religieux-ddh/>

dans les ouvrages fondateurs du Raélisme, rappellent aux parents que les enfants doivent être éduqués sans aucun conditionnement religieux et idéologique. Cela explique que les enfants de parents raéliens ne sont ni baptisés, ni élevés dans une communauté, la référence morale étant celle de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Connaissez-vous d'autres religions qui préconisent une scolarité laïque incluant une connaissance des influences plurielles de la société ?<sup>2</sup>

Comme tout citoyen français, nous revendiquons le respect de nos droits fondamentaux que sont la liberté de pensée et la liberté de conscience.

Par ailleurs, vous mettez en avant des propos d'une journaliste infiltrée en affirmant qu'elle a pu « révéler le degré d'emprise psychologique de Raël sur ses adeptes notamment sur des femmes réduites au rang d'esclaves sexuelles ». Sur quels fondements est basée cette affirmation, ou plus exactement accusation très grave ? L'esclavage sexuel étant un crime, il y aurait certainement eu des suites judiciaires après ce « témoignage ». Si c'était vrai, cette personne qui en a été témoin aurait dû le dénoncer ; c'est son devoir de citoyenne, sinon elle se rend complice d'un réseau de traite d'humains. De quelles preuves et faits disposez-vous ?

Nous vous communiquons ce lien<sup>3</sup> pour vous permettre de rétablir les faits sur ce point, de consulter des sources qui vous apporteront des éléments permettant un débat contradictoire conforme au devoir d'indépendance journalistique, de vérification des sources et de fiabilité des informations

Nous vous invitons également à prendre connaissance de cette vidéo<sup>4</sup> qui explique les procédés de montage utilisés dans le documentaire auquel vous vous référez. A vous d'en apprécier la teneur !

De plus, vous évoquez l'histoire du bébé cloné comme étant un canular qui aurait amené Raël à être auditionné par le Congrès Américain. La chronologie est erronée. L'audition de Raël au Congrès américain a eu lieu avant, à savoir le 28 mars 2001<sup>5</sup>. Précisons que l'annonce a été faite par *Clonaid*, une société privée totalement indépendante du Mouvement Raélien.

Vous affirmez également que Raël vit « dans le luxe, entouré d'un harem de femmes ». Ceci relève de votre seule interprétation et d'une méconnaissance du fonctionnement de notre organisation. L'argent des cotisations est destiné à la diffusion des messages raéliens et à la construction d'une ambassade officielle. Comme pour toute association, des membres s'engagent à verser en conscience des cotisations. Les personnes raéliennes qui le désirent – membres ou non – sont libres de verser une somme à Raël pour lui permettre de vivre décemment.

Vos allégations sont infondées et constituent des propos calomnieux et discriminatoires. A défaut d'apporter des preuves irréfutables et faits étayés – comme l'exige tout travail d'investigation – corroborant vos propos, nous vous invitons à publier un démenti, qui pourra prendre la forme d'un entretien avec un porte-parole, ceci dans le but de respecter l'esprit contradictoire conforme à l'éthique journalistique.

Ce courrier, fait pour valoir ce que de droit, fait appel à votre conscience et votre sens des responsabilités. Nous tenons encore une fois à rappeler notre attachement aux valeurs fondatrices de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et particulièrement son article 18 garantissant à tout être humain la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Nous vous saurions gré de nous tenir informés des suites données à cette demande de droit de réponse. A défaut, nous nous réservons la possibilité de faire valoir nos droits auprès des autorités compétentes.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Marc Girard  
Président du Mouvement Raélien Européen

Contact France/Belgique : [france.raelpress@gmail.com](mailto:france.raelpress@gmail.com) / [www.raelpress.org](http://www.raelpress.org)

NB : Lettre du Ministère jointe.

<sup>2</sup> <https://www.raelfrance.fr/laissez-les-choisir/>

<sup>3</sup> <https://rael-justice.org/jusquou-va-la-folie-mediatique-laccusation-desclavage-sexuel-le-rempart-absolu-pour-la-verite-la-responsabilisation/?lang=fr>

<sup>4</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=eTuGjt1iR7Q&t=1255s>

<sup>5</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=bMcj9VYmMXw>